

Bulletin d'information de l'ATAF

DÉCEMBRE 2011



L'ATAF organise des discussions sur la mobilisation des ressources nationales

Rendre l'aide efficace afin de mettre définitivement fin à la pauvreté a été le point focal des délégués réunis à Busan en Corée du Sud en vue d'établir un plan d'avenir pour l'efficacité de l'aide. Le Forum sur l'Administration Fiscale Africaine a rejoint la multitude d'organisations internationales et multilatérales et les organisations d'aide pour prendre part aux délibérations sur la voie à suivre pour un programme d'aide efficace.

Le Secrétaire Exécutif de l'ATAF, M. Wort Logan, a présidé un panel d'éminents orateurs lors d'un événement technique organisé par l'ATAF en marge du 4^{ème} Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide. L'événement parallèle a eu pour thème: « La Mobilisation des Ressources Nationales, la Fiscalité et le Développement: Implications pour l'efficacité de l'aide » et a permis de discuter de l'importance des administrations fiscales quant à y investir comme un moyen important d'autonomie économique pour les pays africains. Le panel était composé de:

- Dr. Donald Kaberuka - Président de la Banque Africaine de Développement
- M. Nhlanhla Nene - Vice-Ministre des Finances, Afrique du Sud,
- M. Angel Gurría - Secrétaire Général de l'OCDE
- M. Eric Postel - Administrateur Adjoint de l'USAID
- Dr. Christoph Beier - Directeur Général de la GIZ
- M. Amadou Ba - Directeur Général des Impôts et des Domaines Fiscale du Sénégal

Dr. Kaberuka a souligné l'importance de l'utilisation de la Mobilisation des Ressources Nationales (DRM) comme un mécanisme de développement plutôt que l'usage des exonérations fiscales qui est une pratique plus dommageable à long terme par rapport aux avantages des



Les membres du Panel lors de l'événement parallèle de l'ATAF à Busan. De gauche à droite: Dr. Christoph Beier - Directeur Général de la GIZ; M. Logan Wort - Secrétaire Exécutif par Intérim de l'ATAF; M. Eric Postel - Administrateur Adjoint de l'USAID; Dr. Donald Kaberuka - Président de la Banque Africaine de Développement; M. Nhlanhla Nene - Vice-Ministre des Finances de l'Afrique du Sud; M. Amadou Ba - Directeur Général des Impôts et des Domaines Fiscale du Sénégal



M. George Blankson - Commissaire Général de l'Administration Fiscale du Ghana (GRA) s'exprimait à l'événement parallèle de l'ATAF à Busan.

DRM. Son observation a été appuyée par le Vice-Ministre Sud-africain des Finances, M. Nene, qui a en outre insisté sur la nécessité de mobiliser les ressources car le processus appuie le développement de fortes institutions qui renforcent les relations entre les citoyens et l'État.

Le Directeur Général des Impôts et des Domaines Fiscale du Sénégal a préconisé une meilleure coordination des donateurs et des investissements dans le cadre du développement des organisations sud-sud. Il a cité l'ATAF comme un bon coordinateur des activités sur le continent africain et a déclaré que de tels institutions doivent recevoir plus de financement pour élaborer des programmes pour leurs membres.

Une perspective américaine et européenne a été fournie par Eric Postel de l'USAID et par le Dr. Christoph Beier de l'Agence de Coopération Internationale Allemande (GIZ). Ils ont fait état de la réussite des réformes des

Administrations Fiscales de la Géorgie et du Ghana. M. George Blankson, Commissaire Général de l'Administration Fiscale du Ghana, dans son intervention à partir de l'audience, a fait un plaidoyer passionné pour un soutien continu au développement des administrations fiscales africaines tout en évoquant les contributions énormes apportées au Ghana dans le cadre de sa collaboration avec la GIZ et à travers les événements et les séminaires techniques de l'ATAF.

M. Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, a clairement indiqué que la Mobilisation des Ressources Nationales a été le principal moteur de développement futur et il est essentiel que les autorités fiscales soient développées pour le recouvrement des recettes dans à tous les niveaux de manière équitable.

L'événement parallèle a été très réussi et a permis de mettre les questions relatives à l'administration fiscale sur l'agenda principal du débat sur l'aide. Il a également

souligné le rôle de l'ATAF et de son travail d'appui aux autorités fiscales africaines et la nécessité de bâtir des administrations fiscales solides et capables en Afrique. Les membres de l'ATAF qui y ont pris part sont :

- M. George Blankson - Commissaire Général, Administration Fiscale du Ghana (GRA)
- M. Yaw Opoku - Directeur des Relations Internationales, GRA
- M. Amadou Ba - Directeur Général des Impôts et des Domaines Fiscale du Sénégal
- M. Joseline Ogai - Commissaire chargé de la Recherche, Administration Fiscale du Ghana (KRA)
- M. Charles Gakwayo - Directeur chargé de la Recherche et de la Planification, Administration Fiscale du Ghana (RRA)
- M. Thulani Shongwe - Secrétariat de l'ATAF
- M. Jean Moueli - Secrétariat de l'ATAF
- M. Logan Wort - Secrétaire Exécutif par Interim

L'Afrique doit se prendre en charge, exhorte le forum sur l'Efficacité de l'Aide

L'Afrique doit se prendre en charge, pas de charité. Cela a été l'un des principaux messages du Quatrième Forum de Haut Niveau (HLF) sur l'Efficacité de l'Aide, tenu récemment dans la ville de Busan en République de Corée du Sud.

Le Forum de Haut Niveau, auquel ont pris part d'éminentes personnalités provenant de gouvernements et de la société civile, a pour objectif d'établir un plan pour l'Efficacité de l'Aide. Il fait suite à des consultations similaires qui ont abouti à la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide en 2005 ainsi qu'à l'Agenda d'Accra pour l'Action en 2008. L'ordre du jour était clair, rendre l'aide efficace afin de mettre définitivement fin à la pauvreté.

Ban Ki-Moon, Secrétaire Général des Nations Unies, a invité les pays donateurs à honorer leurs promesses d'aide, même

s'ils sont eux-mêmes confrontés à de fortes demandes quant à leurs ressources nationales. L'Assistance des Donateurs Officiels, dit-il, n'est pas la charité, mais un investissement intelligent. La Reine Raina de Jordanie a souligné l'importance de l'aide utilisée pour aider les personnes vulnérables dans les pays en développement et pour l'élaboration de programmes d'autonomisation des femmes.

Le Président Paul Kagame du Rwanda a plaidé pour un changement de mentalité en ce qui concerne l'aide au développement et que l'aide doit se concentrer sur les résultats qui, en définitive, la rendent inutile. De même, la Secrétaire d'État américaine, Hillary Clinton a insisté un changement d'approche en matière d'aide à l'investissement dans la mobilisation des ressources nationales. Les pays doivent posséder et diriger leurs propres stratégies de développement avec les entreprises nationales et internationales qui doivent être des

partenaires dans le développement.

Lors de l'événement parallèle organisé par l'Union Africaine (UA) et le NEPAD, l'UA a lancé un appel en faveur d'une plus grande importance dans la mobilisation des ressources internes et pour un accent particulier sur les recettes fiscales comme véhicule important au profit du développement national durable. En outre, il est nécessaire d'investir dans le capital humain et la nécessité d'un rôle attribué au secteur privé dans le cadre du développement national. Mme Dédé Ahoéfa Ekoué, Ministre des Finances du Togo, a mis l'accent sur une forte capacité nationale au service du développement et la mise en œuvre d'un changement réussi. En tant que continent riche ressources naturelles, l'Afrique a besoin d'avoir la capacité de générer des richesses durable en faisant usage. Par conséquent, le rôle du secteur privé comme partenaire a été souligné.

Le Forum de Haut Niveau a pris fin avec l'adoption du Partenariat de Busan pour une Coopération Efficace au service du Développement qui reconnaît à travers tous les acteurs présents au 4^{ème} Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide, un nouveau partenariat uni plus large et plus inclusif que la précédente Déclaration de Paris et l'Agenda d'Accra pour l'Action.

Les principes de ce document sont basés sur des objectifs communs. Quatre principes ont été identifiés, notamment la propriété, l'accent sur les résultats, des partenariats inclusifs pour le développement, et la transparence et la responsabilité. Le Partenariat de Busan pour une Coopération Efficace au service du Développement est la prochaine étape en essayant d'atteindre les objectifs de développement du Millénaire et de rendre l'aide globalement efficace pour les pays en développement.

La Crise de l'Euro s'enlise à la réunion du G20 à Cannes

Il y a eu un grand drame d'un genre différent lors de la rencontre des 20 pays les plus développés du monde à Cannes, la ville célèbre pour son festival annuel mettant du film. Au menu des discussions, il y avait la zone Euro et l'insolvabilité de la Grèce face sa dette. L'agenda de fiscalité internationale a également reçu une certaine attention toute particulière à cette rencontre.

Le problème des flux illicites de capitaux et la fraude fiscale a été souligné par le Premier Ministre indien Manmohan Singh. Il a poursuivi en déclarant que «l'évasion fiscale et les flux illicites ont vu la migration des bases d'imposition dans les pays en développement vers l'étranger et sont de sérieux problèmes».

Les membres du G20 ont profité de l'opportunité de cette rencontre pour traiter des questions fiscales telles que l'évasion fiscale, les paradis fiscaux, et les flux illicites de recettes. Cette discussion a abouti à la signature de la Convention relative à l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale par les 12 pays présents.

Le tout premier avantage de cette



convention est l'effet positif qu'il aura sur les pays en développement car il permet d'accéder à un réseau d'échange de renseignements fiscaux, y compris certains des pays développés. La relance de la coopération signifie plus qu'elle est faite pour répondre à certaines des questions d'évasion et de fraude fiscales par de grandes entreprises et les particuliers fortunés.

Par ailleurs, beaucoup de travail a été

entrepris pour contrer le non-respect des pays et pour s'attaquer aux paradis fiscaux. La réunion a vu la signature de plus de 700 accords en matière d'échange de renseignements fiscaux. Le Forum Mondial sur la transparence et l'échange de renseignements en matière fiscale est chargé de faire en sorte que chaque pays du G20 dispose d'un cadre juridique pour l'échange de renseignements en matière fiscale et que ce cadre juridique est efficace.

Guernsey négocie avec succès des CERF avec six États membres de la SADC

Une réunion très fructueuse des États membres de la SADC a eu lieu du 5 au 8 septembre 2011, à Johannesburg. Cette réunion a fourni la plateforme pour la négociation des Conventions Fiscales Multipartites sur les Échanges de Renseignements (CERF) de SADC avec Guernsey. Le Botswana, le Lesotho, le Malawi, les Seychelles, le Swaziland et la Zambie ont entamé des négociations réussies avec Guernsey. Toutefois, les CERF ne sont pas encore officiellement signés.

Au cours de cette réunion, les mises à jour des Commentaires de la SADC ont fait l'objet de discussion et ont été acceptées. Avant les négociations proprement dites, Ron van der Merwe du Service des Recettes Fiscales d'Afrique du Sud (SARS) a présenté une copie du modèle de CERF qui a servi de base aux négociations pour les délégués et a facilité les discussions sur les dispositions. Les avantages des Échanges de Renseignements ont été discutés et l'importance de l'accès aux renseignements afin de protéger l'assiette fiscale et d'assurer la transparence a été soulignée. L'interaction a été animée avec une bonne compréhension de l'interprétation et de l'application des CERF.

Avant ces négociations, l'île Maurice et l'Afrique du Sud étaient uniquement les deux pays de la SADC qui avaient conclu des négociations de CERF.

Rob Gray, Directeur chargé de l'Impôt sur le Revenu, a représenté Guernsey et tous les négociateurs ont convenu que la synergie créée par l'interaction lors de ces négociations multipartites a permis de parvenir à un consensus et d'entamer le processus des six CERF bilatérales avec la signature d'un procès-verbal agréé en temps limité.

Les autres États membres de la SADC ont tous été observateurs aux négociations et ils étaient d'avis de la grande valeur de l'expérience acquise au cours de cet exercice, étant maintenant bien équipés pour présenter un cas en matière de négociation d'une CERF à leurs autorités.

La négociation des CERF multipartites entre ces six États membres de la SADC et Guernsey est une première pour la SADC de matérialiser une telle opportunité et elle est considérée comme un pas en important dans la création d'une base de référence pour ses membres en matière d'échanges de renseignements. On espère que cela constitue le début d'un programme continu pour la négociation des CERF par les États membres de la SADC.

L'ATAF et ses partenaires font le point et discutent de la voie à suivre

Une réunion consultative a eu lieu au Centre de Conférence de l'OCDE à Paris le 4 novembre 2011 entre les hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'ATAF et les représentants des partenaires au développement.

Les consultations étaient organisées après une réunion de GOVNET Taxation et l'Équipe Spéciale de Gouvernance (également suivie par les officiels de l'ATAF) dans le but de faire le point sur le développement de l'organisation au cours des deux dernières années, et de fournir aux partenaires au développement une idée sur la voie à suivre dans un avenir immédiat.

L'ATAF était représenté par M. Logan Wort, Secrétaire Exécutif par intérim et M. Lincoln Marais, Directeur du Développement Institutionnel, tandis que les partenaires au développement étaient notamment les représentants de la Commission Européenne, de l'Allemagne, de l'Irlande, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suisse et du Royaume-Uni.

L'objectif de la réunion était d'offrir aux partenaires un aperçu général des activités de l'ATAF en 2010 et 2011, et d'examiner les défis et les leçons apprises jusqu'à ce jour. Divers aspects des Activités de l'ATAF eu égard aux Partenaires au Développement & Rapport Financier

2010 ainsi que les domaines clés du Plan de Travail 2012 de l'ATAF ont également fait l'objet de discussions.

Parmi les développements les plus importants en 2010, il y a été la mise en place du Secrétariat intérimaire de l'ATAF au sein des structures de South African Revenue Service (SARS) jusqu'à ce que l'ATAF devienne une organisation indépendante. Un autre point fort a été la finalisation des textes fondateurs de l'Accord et des Règles & Procédures de l'ATAF, et leur adoption par le Conseil de l'ATAF lors de sa réunion à Tunis en novembre 2010. Le Groupe de Travail sur l'Échange de Renseignements & les Conventions Fiscales et celui sur les Prix de Transfert ont également été mis sur pied. Quant à la recherche sur les Aspects Fiscaux de La Bonne Gouvernance Financière, elle a également été achevée.

Il a également annoncé, entre autres, que la Conférence Conjoint ATAF-Corée sur la «Mobilisation des Ressources Nationales: défis de la Politique et de l'Administration Fiscales africaines» à Cape Town, en avril 2011 a été une des principales réalisations de l'année, comme ce fut le cas de 1^{ère} Assemblée Générale de l'ATAF tenue à l'Île Maurice en juillet 2011 sous le thème général «Aspects Internationaux et Nationaux de la Fraude Fiscale et l'Évasion Fiscales». L'année 2011

a également vu le début de la coordination formelle de l'assistance technique de l'ATAF à ses membres.

S'agissant de l'avenir, M. Wort a souligné les domaines clés du Plan de Travail 2012 de l'ATAF. Parmi ceux-ci, il faut noter la mise en place du Secrétariat Permanent de l'ATAF et d'un Groupe de Travail sur les Impôts Indirects, l'opérationnalisation des Comités de Gouvernance du Conseil de l'ATAF, ainsi que le développement d'une Unité d'Assistance Technique au sein du Secrétariat. En substance, l'ATAF va poursuivre une double stratégie de mise en place des institutions et de la valeur ajoutée à ses membres.

Pour une organisation aussi jeune telle que l'ATAF, l'expérience des deux premières années a fait ressortir de nombreux défis et a fourni des enseignements précieux pour ses opérations futures. Les Partenaires au Développement ont clairement démontré leur engagement et leur soutien constant à l'ATAF depuis sa création. Cela a été perceptible dans leur volonté d'explorer d'autres possibilités de soutien au-delà du cadre existant. Il a donc été convenu que l'ATAF a fait d'importants progrès, et apporte une aide concrète à ses membres dans le développement des administrations fiscales plus efficaces et plus efficaces en Afrique.

Près de 5 millions de Sud-Africains font leurs déclarations d'impôt

Le Service Sud-africain des Recettes (SARS) a reçu 4.860.000 déclarations d'impôt pendant la saison 2011, qui s'est terminée le 25 novembre, ce qui représente une augmentation de 23% par rapport aux chiffres de l'année précédente. Le Ministre des Finances, M. Pravin Gordhan, en annonçant les résultats préliminaires de la saison fiscale à Pretoria, cette semaine, a déclaré que c'était un résultat fantastique pour une jeune démocratie.

« Dans cette institution, nous nous évertuons à constamment améliorer le service afin de promouvoir le consentement fiscal des contribuables, tout en nous assurant que ceux qui montrent l'indiscipline fiscale soient soumis aux lois», a-t-il déclaré. Selon SARS, la plupart des déclarations ont été faites à l'aide du système de dépôt électronique en ligne, rendant possible le traitement de déclarations d'impôt en 24

heures et des remboursements de 12.67 milliards de Rands.

M. Gordhan a déclaré que la discipline fiscale et les déclarations d'impôt à temps étaient bonnes pour l'économie du pays. « Ce genre de consentement fiscal, compte tenu de notre environnement économique actuel est important», a-t-il dit.

Source: BuaNews



Trois nouveaux membres élus au sein du Groupe de Pilotage du Forum Mondial

Plus de 250 délégués provenant de 84 pays et neuf organisations internationales et des groupes régionaux se sont réunis à la 4^{ème} Réunion du Forum Mondial sur la Transparence et l'Échange de Renseignements à des Fins Fiscales (Forum Mondial) à Paris, les 25 et 26 octobre 2011.

Le nombre des membres du Forum Mondial est passé à 105 juridictions, les derniers membres étant le Salvador, la Mauritanie, le Maroc et Trinidad & Tobago.

Lors de sa réunion, le Forum a adopté un Rapport d'Étape qui devait être soumis au G20 pour son sommet à Cannes. Le rapport montre des progrès significatifs vers l'amélioration de la transparence et un niveau élevé de coopération par les membres du Forum Mondial, mais montre également que davantage doit être fait pour répondre aux recommandations faites à ces juridictions examinées. À cet égard, le Forum facilitera également la coordination de l'aide pour soutenir l'efficacité de l'échange de renseignements, et en particulier aux pays en développement.

Le Groupe de Pilotage du Forum a travaillé sur un mécanisme pour s'assurer que la gouvernance du Forum Mondial soit à la fois stable et représentative de ses membres. À cet égard, la réunion a approuvé une proposition pour un système de rotation à être mis en œuvre en 2013, tandis que trois nouveaux membres ont été élus au sein du Groupe de Pilotage, à savoir le Kenya, l'Espagne et les Emirats Arabes Unis.

Des mises à jour sur la coopération avec le Forum ainsi que de nouveaux développements dans leurs domaines de travail ont été fournis par les représentants du DFID, du FMI, de la Banque Mondiale, de l'ATAF et l'Équipe Spéciale de l'OCDE sur la fiscalité et le développement.

L'ATAF était représenté à la réunion par M. Lincoln Marais, Directeur du Développement Institutionnel au Secrétariat de l'ATAF. Il a informé les délégués des travaux de la 2^{ème} réunion du Groupe de Travail de l'ATAF sur l'Échange

de Renseignements Fiscaux et Conventions Fiscales qui a eu lieu les 18 et 19 octobre 2011 en Afrique du Sud. Il a ensuite fait mention des progrès accomplis par le Groupe de Travail en 2011 et ses résultats attendus en 2012.

Par ailleurs, il a fait part de la réussite des négociations multipartites en septembre 2011 entre Guernesey et six pays membres de l'ATAF de la région de la SADC sur les Accords d'Échange de Renseignements Fiscaux (AERF) devant être négociés.

La réussite des négociations multipartites des accords d'échange de renseignements fiscaux (« TIEAs ») entre Guernesey et six pays membres de l'ATAF de la région de SADC.

Les six pays africains sont le Botswana, le Lesotho, le Malawi, les Seychelles, le Swaziland et la Zambie. L'ATAF considère qu'il s'agit d'une avancée majeure dans la création d'une base plus solide pour l'échange de renseignements, tant dans la région de la SADC que sur le continent africain. L'ATAF étudie également la possibilité de conclure un traité multilatéral sur l'échange de renseignements pour les pays membres de l'ATAF.

Les représentants ont également souligné la nécessité d'une assistance technique en matière de transparence et d'échange de renseignements. La réunion a donc réaffirmé son engagement à servir de plateforme pour faciliter la coordination de l'assistance technique et un nouveau mécanisme pour apporter une réponse appropriée aux demandes d'assistance technique doit être supervisée par le Groupe de Pilotage.

Les membres ont ainsi adopté des directives sur la meilleure façon de mener l'assistance technique, à commencer par deux projets pilotes (avec le Ghana et le Kenya) afin de tester l'utilité des lignes directrices.

Ces projets seront financés par le Département Britannique pour le Développement International (DFID), en vertu duquel il facilitera la coordination de l'aide au Ghana et au Kenya pour les aider à renforcer les capacités et l'infrastructure juridique nécessaires à la transparence fiscale et la coopération internationale.

Le Forum Mondial a également adopté son Rapport Annuel 2011 "Transparence Fiscale: Rapport sur les Progrès Réalisés", qui donne un aperçu détaillé des progrès accomplis par les pays, comme en témoignent les rapports d'évaluation par les pairs.

Suite aux discussions lors de sa précédente réunion à Bermudes, les membres du Forum Mondial ont convenu de convoquer une réunion des autorités compétentes afin de renforcer leur coopération. Cela pourrait permettre aux autorités compétentes d'avoir des échanges de vues sur les questions qu'ils ont rencontrées, tandis que les meilleures pratiques pourraient assurer l'échange efficace de renseignements dans la pratique. La réunion des autorités compétentes sera organisée en collaboration avec une réunion du Groupe d'Évaluation par les Pairs mai 2012 à Paris.

Le Forum a convenu que l'accent serait désormais mis sur l'achèvement avec succès de la Phase 2 d'évaluations afin d'évaluer la mise en œuvre de la norme dans la pratique. Il a également été convenu de prolonger le mandat actuel du Forum Mondial jusqu'à la fin de 2015, afin de favoriser des engagements aux dépenses des fonds devant être faites après 2012, lorsque le mandat actuel expire.

Les délégués ont également convenu qu'une discussion plus approfondie sur l'orientation future des travaux aurait lieu en 2012. La prochaine rencontre du Forum est prévue en octobre 2012. Il a remercié le gouvernement sud-africain pour son offre d'accueillir cette réunion.

TRA entend récompenser les contribuables de la région de Singida pour leur bonne discipline fiscale

L'Administration Fiscale de la Tanzanie (TRA) récompensera les contribuables de la région de Singida qui se sont conformés à toutes les exigences fiscales et pour la bonne tenue de leurs dossiers, dans le cadre du paiement des impôts en temps convenable et pour leur consentement fiscal volontaire traduit par leur acquittement de leurs obligations fiscales.

S'adressant aux journalistes, le Directeur Régional de TRA, M. Samson Jumbe, a déclaré que les prix seront remis aux contribuables le jour qui leur a été spécialement dédié et cela se fera demain au niveau régional.

Il a déclaré que le but principal pour avoir dédié aux contribuables un jour particulier est de mettre en valeur leurs contributions tant au niveau de leur région qu'au niveau de l'économie du pays.

Il a ajouté que le thème de la journée des contribuables de cette année est « Payer vos impôts pour être Autonome », il est donc important pour tous le monde de payer ses impôts, puisque le développement dépend des recettes perçues.

Il a exhorté les hommes d'affaires peu scrupuleux qui ne consentent pas à payer l'impôt en disant que cela reflète une mauvaise prestation de services en s'opposant au développement du pays.

S'expliquant plus loin, il soutient qu'en marquant cette journée, l'Administration Fiscale procédera à diverses activités sociales dont notamment la fourniture d'une assistance humanitaire aux orphelins, aux pavillons des femmes de l'Hôpital du District d'Iramba et la conduite de tests dans les écoles primaires et secondaires.

Les Autorités Fiscales se rendront également chez les commerçants pour avoir des échanges de vues sur leurs entreprises. Source: The Guardian

Le Groupe d'experts jette son dévolu sur la lutte contre la fuite illicite des capitaux

L'Union Africaine (UA) et la Commission Économique pour l'Afrique (CEA) de l'Organisation des Nations Unies se sont associées pour établir un Groupe d'experts pour aborder les questions relatives à la fuite illicite des capitaux en Afrique

Ceci est en harmonie avec le projet de résolution L8 de la 4^{ème} Réunion Annuelle Conjointe de la Conférence des Ministres africains de l'Économie et des Finances et de la Conférence des Ministres africains des Finances, du Plan et du Développement Économique.

Le Groupe d'Experts qui n'a pas encore été choisi va étudier les tendances, déterminer combien la fuite des capitaux a lieu et aborder des problèmes spécifiques à la fuite illicite des capitaux en provenance du continent.

Le débat sur la fuite des capitaux illicites en provenance d'Afrique ne manque pas d'intérêt. Selon Global Financial Integrity (GFI), l'Afrique a connu une perte de 854 milliards de Dollars en flux financiers illicites de 1970 à 2008. Par ailleurs, le rapport du GFI intitulé « Flux Financiers Illicites en Provenance des Pays en Développement » a estimé que les pays en développement perdent USD 1000000000000 chaque année.

Le rapport de GFI sur « les Flux Financiers Illicites d'Afrique: Ressource Cachée pour le Développement » rapporte que l'Afrique sub-saharienne a connu la majeure partie des flux financiers illicites, avec la région d'Afrique occidentale et centrale affichant le plus grand nombre de fuites.

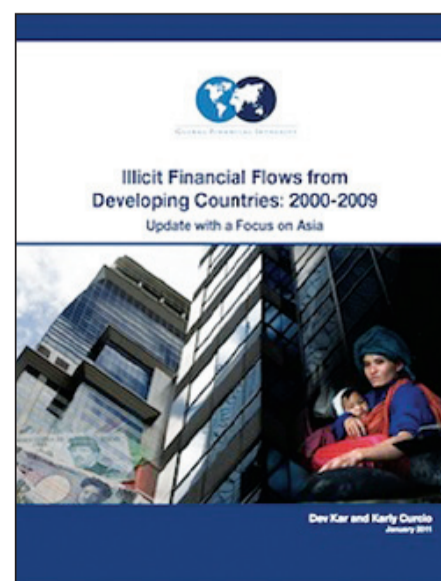
Un classement des cinq premiers pays ayant

le plus nombre de fuites illicites est comme suit: le Nigeria (89,5 milliards de dollars), l'Égypte (70,5 milliards de Dollars), l'Algérie (25,7 milliards de Dollars), le Maroc (25 milliards de Dollars), et l'Afrique du Sud (24,9 milliards de Dollars).

Le développement sur le continent et la réalisation des objectifs ciblés tels que les Objectifs du Millénaire pour le Développement est menacé par l'exode illégal de capitaux et aggrave la dépendance à l'aide de nombreux pays africains. Le GFI indique que les flux financiers illicites d'Afrique subsaharienne ont été au moins deux fois le montant reçu de l'aide publique au développement - et ces fuites ont progressé à près de 12% par an.

L'ATAF a salué la création du Groupe d'Experts comme une autre étape dans la

lutte contre l'abus des systèmes fiscaux en Afrique.



S'attaquer aux défis liés aux recettes, une gigantesque tâche pour le Sud-Soudan

Soutien des voisins et des donateurs au plus jeune pays du monde

Après le vote écrasant pour l'autonomie au référendum pour l'autodétermination en janvier 2011, la République du Sud-Soudan a déclaré son indépendance le 9 juillet 2011. Étant le plus jeune état du monde et 54^{ème} pays d'Afrique, le Sud-Soudan doit maintenant relever le défi de la construction des institutions étatiques capables d'améliorer les conditions de vie de ses citoyens.

En dépit d'un PIB par habitant relativement élevé de 1546 dollars américains estimés en 2010 par rapport à 769 dollars américains du Kenya voisin (Bureau National Sud-Soudanais des Statistiques), le pays est l'un des pays les moins avancés dans le monde entier.

Selon «le Profil de Pauvreté des États du Sud du Soudan» de la Banque Mondiale (2011), 50,6% de la population sud-soudanaise vit en dessous du seuil de pauvreté. Environ 80% des services publics tels que les services de santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement sont actuellement fournis par les ONG.

Les infrastructures de base font défaut, le réseau routier doit être développé et les mesures incitatives pour favoriser l'activité économique nationale sont nécessaires pour stimuler la production locale et pour réduire la forte dépendance des produits importés.

Dans ce contexte, le gouvernement sud-soudanais a besoin de regagner la confiance des citoyens dans l'action publique et d'améliorer la légitimité de l'État pour construire une démocratie stable et durable. Un système fiscal transparent et responsable peut contribuer à ce processus de construction de l'État.

Actuellement 98% du budget public du Sud-Soudan est basé sur les ressources pétrolières, ce qui pose un risque grave pour le gouvernement, non seulement en termes d'efforts de construction de l'État mais également parce que les recettes pé-



Un marché au Sud-Soudan

trolières devraient atteindre un niveau élevé au cours des deux prochaines années et diminuer par la suite. La République du Sud-Soudan est bien consciente de l'importance de renforcer les recettes non pétrolières et de mettre sur place un système de recettes efficace et durable.

La stratégie pour développer un système efficace des recettes aborde les principaux défis auxquels est confronté le Sud-Soudan dans le domaine de la fiscalité et des douanes. Un défi majeur est la question de l'imposition multiple - Cela est dû à la collecte des recettes des différents niveaux de gouvernement ainsi que des acteurs non-gouvernementaux à des barrières routières illégalement à travers le pays. En outre, les dispositions légales requises et les amendements aux lois existantes et l'établissement d'une administration efficace et responsable des revenus demeurent des défis futurs.

D'énormes progrès ont déjà été faits dans les derniers mois, notamment grâce à l'Équipe Spéciale intergouvernementale des Relations Financières qui a fait des

recommandations pour une meilleure attribution des compétences entre les niveaux de recouvrement des recettes du gouvernement pour surmonter le problème de l'imposition multiple.

De même, le gouvernement du Sud-Soudan s'attèle à éliminer toutes les barrières illégales afin de réduire les coûts de faire des affaires et d'améliorer la transparence pour les contribuables et les commerçants.

En termes de cadre juridique, une nouvelle Loi sur les douanes et les amendements apportés à la fiscalité relative à la loi existante de 2009 sont en cours pour intégrer les droits de douane ainsi que les taxes tels la taxe sur les bénéfices des grandes entreprises auparavant administrées par le Gouvernement d'unité nationale dans la loi sud-soudanaise.

Le défi majeur consiste maintenant à mettre en œuvre les nouvelles lois et à élaborer des directives et des manuels de procédures pour le personnel afin d'administrer le système de recettes. Plus

importantes, cependant, sont les capacités à tous égards qui doivent être améliorées. Cela inclut l'infrastructure physique de l'administration fiscale et douanière, telle que les locaux et le matériel informatique qui ont d'être urgemment mis en place.

En outre, les capacités en ressources humaines sont insuffisantes et la formation du personnel sur la base des processus administratifs et les nouvelles lois sont nécessaires. Dans sa tentative de mettre en œuvre un système efficace des recettes, la République du Sud-Soudan reçoit non seulement le soutien de différents bailleurs de fonds bilatéraux, mais aussi de pays africains voisins comme le Kenya et l'Ouganda.

ATAF s'est vivement félicité de la fourniture de l'assistance par ses pays membres et avec le soutien de ses partenaires au développement GIZ le forum est en train d'étudier de quelle manière il peut contribuer et à compléter l'assistance technique actuellement fournie au Sud-Soudan.

ATAF prend part à la 32^{ème} Conférence Annuelle de CATA

L'ATAF a participé à la 32^{ème} Conférence Technique Annuelle de CATA tenue à Colombo, au Sri Lanka du 18 au 23 septembre 2011. La conférence a porté sur l'éducation des contribuables comme outil de discipline fiscale et sur les prix de transfert.

George Obell, Président du Groupe de Travail de l'ATAF sur Prix de Transfert, a fait une présentation sur : Le Statut des Prix de Transfert dans les Pays en Développement, qui a porté sur les résultats attendus du Projet sur les Prix de Transfert visant à aider les pays membres de l'ATAF dans le renforcement des capacités dans ce domaine.

La présentation de l'ATAF a suscité beaucoup d'engouement et des réponses de la plénière, et il y avait un sentiment clair que l'ATAF a ouvert la voie pour trouver une solution régionale à un problème qui afflige et affecte directement ses membres. Certains pays en développement qui étaient à la conférence ont exprimé leur satisfaction avec la voie suivie par l'ATAF, y

compris les pays d'Asie qui se sont engagés dans leur propre mise en œuvre. Ils ont également demandé à être informés des produits des prix de transfert qui seront développés. Cela contribuerait à les aider à reproduire et mettre en application ces produits dans leurs propres régions.

D'autres discussions ont porté sur des directives applicables en matière de prix de transfert en cours de développement, comment le principe de pleine concurrence est déterminé et l'application de diverses méthodes d'ajustement de prix de transfert, comme les Accords Préalables (APA) et des Procédures d'Accords Mutuels (MAP).

Les orateurs ont fait des contributions sur l'éducation des contribuables en différentes techniques utilisées et sur l'influence positive de ces activités sur l'indiscipline fiscale.

L'éducation des contribuables

Les délégués ont été informés que, lors de l'élaboration de stratégies pour la réussite de l'éducation des contribuables comme

outil de discipline fiscale, les sociétés vont montrer un engagement plus grand et permanent en vue de satisfaire à leurs obligations fiscales seulement quand ils perçoivent:

- Un système fiscal équitable
- Une administration fiscale efficace et équitable
- Un État qui fait un usage rationnel et optimal des recettes provenant des taxes qui ont été payées
- La capacité de l'administration fiscale à inculquer la confiance dans l'intégrité et l'équité de l'administration fiscale.

Les administrations fiscales ont été encouragées à travailler efficacement parce que la communauté des affaires dans le monde d'aujourd'hui exige des services plus rapides et des soins excellents à la clientèle. Par ailleurs, l'éducation fiscale doit être considérée comme un outil important pour atteindre le consentement fiscal maximal et donc devrait s'appuyer de riches informations.

Les rôles de l'éducation des contribuables et les fonctions de relations publiques sont essentiels dans l'augmentation de la discipline fiscale des contribuables. Les administrations fiscales ont donc été encouragées à procéder à des réformes afin d'améliorer ces fonctions même s'il y a certains défis, notamment:

- Le manque de compétences internes
- La reconnaissance ou l'engagement dans la planification stratégique
- Comment les autorités fiscales traitent de l'éducation et des relations publiques.

Il a été révélé que le succès de ces importants rôles dépend du personnel, de la formation spécialisés et du développement des compétences, de l'engagement dans le plan stratégique, de l'engagement à promouvoir et à soutenir la discipline fiscale volontaire.

Les délégués à la conférence ont montré un grand intérêt pour ces thèmes et ont exhorté CATA à les mettre à nouveau dans l'ordre du jour des futures réunions.

Première Assemblée Générale de l'ATAF tenue à Maurice

1ST ATAF GENERAL ASSEMBLY

BALACLAVA, MAURITIUS
25 - 27 JULY 2011



Presque deux ans après sa Conférence Inaugurale, l'ATAF a tenu sa première Assemblée Générale à Balaclava, à l'île Maurice, se focalisant entre autres sur les questions relatives aux flux financiers illicites, à l'évasion fiscale et à la fraude fiscale.

L'Assemblée Générale a également examiné les différences entre les paradis fiscaux et les véritables tentatives d'offres d'incitations fiscales visant à attirer les investissements étrangers pour stimuler le développement économique national.

Le Président de l'ATAF, M. Oupa Magashula a exprimé sa satisfaction eu égard aux progrès réalisés par cette jeune organisation, soulignant que les administrations fiscales africaines ont très bien répondu à la création de l'ATAF.

Au cours de l'année écoulée, l'organisation a grandi compte tenu du

nombre croissant d'adhésions qui est passé à 34 pays africains. L'opportunité offerte aux dirigeants des administrations fiscales pour réaliser des échanges avec leurs homologues sur les défis communs du recouvrement des recettes nationales et sur le renforcement des institutions capables, a été très utile à des fins de comparabilité et de planification pour la voie à suivre pour chaque autorité fiscale.

Le Secrétaire Exécutif par Intérim de l'ATAF, M. Logan Wort, a noté que l'ATAF a déjà fait un énorme impact - et pas seulement en Afrique mais aussi au niveau international, à travers diverses interventions politiques et techniques.

Il a ajouté que les Groupes de Travail sur les Prix de Transfert et sur les Échanges de Renseignements et les Conventions Fiscales ont réalisé d'énormes progrès, et que plusieurs engagements sur les défis de la Mobilisation des Ressources Nationales ont

été très fructueux.

Un des faits marquants de l'Assemblée Générale de l'ATAF a été l'inclusion de représentants du secteur privé, qui ont fait des interventions relatives aux solutions entreprises par leurs organisations respectives pour lutter contre la fraude fiscale.

Par ailleurs, Erich Kieck, Directeur chargé du Renforcement des Capacités de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), a prononcé un discours sur le « Renforcement des Capacités en Afrique - L'expérience des Douanes » tout en soulignant les initiatives de l'OMD pour le renforcement des capacités et des programmes, en énonçant leurs 3P : approche des Personnes, la Volonté Politique et des Partenariats.

Plusieurs résolutions ont été adoptées par l'Assemblée Générale en vue de la poursuite des travaux de l'organisation.

SPÉCIALISTE DES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES DE L'ATAF

Le renforcement des relations est plus qu'un métier pour Jean Moueli

M. Jean Moueli est Spécialiste des Relations avec les Parties Prenantes au Secrétariat de l'ATAF en Afrique du Sud. Il est né en Côte d'Ivoire. Il a commencé à travailler au Secrétariat de l'ATAF depuis 2009 en qualité de traducteur-interprète. Il a assuré la traduction des documents en français et l'interprétariat pendant la Conférence Inaugurale de l'ATAF à Kampala, en Ouganda, en novembre 2009. M. Jean Moueli est actuellement chargé des Relations avec les Parties Prenantes. Il est un passionné des relations internationales quand il s'agit de les renforcer avec les États membres de l'ATAF ou de convaincre les autres États africains à adhérer à l'organisation.

Quelle importance accordez-vous aux relations avec les parties prenantes de l'ATAF?

Le Forum sur l'Administration Fiscale Africaine (ATAF) est conscient qu'avoir des échanges avec les parties prenantes permet une culture proactive des relations qui est d'une importance capitale pour l'organisation, à court et à long termes. Le Conseil de l'ATAF a également reconnu l'importance de cette question et a donné mandat au Secrétariat d'élaborer un Document sur la Stratégie des Relations avec les Parties Prenantes qui va servir de cadre d'échange avec les membres. Ce cadre va guider l'organisation dans ses relations avec ses membres et avec un nombre plus élargi de parties prenantes.

Comment percevez-vous les Relations avec les Parties Prenantes lorsque l'ATAF commencera à tourner à plein régime?

Seulement deux ans après sa création en novembre 2009 à Kampala, en Ouganda, l'ATAF compte déjà 34 pays membres. Le maintien d'excellentes relations de travail entre le Secrétariat et ses membres et entre les membres eux-mêmes est primordial

pour l'efficacité de l'ATAF. À la lumière des activités actuelles de l'ATAF et de ses engagements aux niveaux continental et international, je crois fermement que le rôle des relations avec les parties prenantes est très indispensable lorsque l'ATAF commencera à tourner à plein régime - et je vois mon rôle grandissant au fur et à mesure que l'organisation se développe. Le rôle des relations avec les parties prenantes sera renforcé pour mieux répondre aux demandes et aux besoins des pays membres.

Qu'est-ce qui vous plaît dans votre rôle?

Ce que j'aime dans mon rôle est que je communique avec des gens sur le continent. J'aime le fait le fait d'avoir des échanges avec une grande variété de personnes, à les écouter et à leur venir en aide quand elles m'adressent leurs demandes de renseignements. J'adore être en contact avec les gens pour leur parler de l'ATAF, ce qui les attire à l'organisation. C'est ma plus grande motivation.

Compte tenu du fait que vous avez travaillé dans de diverses et grandes institutions, qu'est-ce qui rend l'ATAF si spécial?

En substance, toutes les organisations sont différentes les unes des autres, et particulières à leur manière. On ne devrait vraiment pas les comparer et d les opposer. Toutefois, ce qui rend l'ATAF différent et spécial pour moi, c'est que c'est une organisation africaine avec une vision continentale. L'ATAF a des membres dans toutes les régions linguistiques et géographiques et embrasse une vue globale du continent: Le fait que l'ATAF mette un accent particulier sur le renforcement des administrations fiscales et la mobilisation des ressources nationales au service du développement du continent, et la passion avec laquelle il a poursuivi son mandat au cours de ses deux premières années rendent le rôle spécial.



Jean Moueli

En votre qualité de Spécialiste des Relations avec les parties prenantes, quels sont les défis auxquels vous faites face?

Je ne voudrais pas voir les choses en termes de défis dans l'exercice de mes tâches quotidiennes. Cependant, je suis conscient des différences qui existent entre les diverses parties prenantes ; cela me permet de traiter avec les parties prenantes d'une manière beaucoup plus personnalisée. D'autres défis ont trait à aux infrastructures des communications, aux changements réguliers de personnel dans les administrations fiscales et aux problèmes logistiques. Néanmoins, je crois fermement que là où il y a de la volonté, tous les défis peuvent être surmontés!

Combien de parties prenantes gérez-vous et comment ont-elles été classées?

Le regroupement des parties prenantes de l'ATAF est fondé sur les régions, les langues et les types d'institutions. Les parties prenantes de l'ATAF sont au nombre de 34 États membres, les pays non membres de l'ATAF, les membres associés, les partenaires au développement, les Communautés économiques régionales, les organisations multilatérales, et la société civile. La Cellule des relations avec les parties prenantes suit cette catégorisation et est également en charge des entreprises et des bailleurs de fonds comme des groupes spécifiques.

Quelles sont certaines des tâches quotidiennes que vous assumez en tant que spécialiste relations avec les parties prenantes?

Je réponds à des demandes de renseignements ou des besoins exprimés par les membres de l'ATAF et d'autres administrations fiscales et les organisations internationales. Par ailleurs, j'assure une fonction de liaison sur une base journalière, le maintien de bonnes relations de travail avec les parties prenantes et les tenir informées. Enfin, j'ai mis en place et mets à jour des répertoires et des banques de données des coordonnées de toutes les parties prenantes de l'ATAF. Je traduis toujours toutes les correspondances reçues et envoyées par le Secrétariat de l'ATAF, même si les services de traduction / d'interprétariat lors des séminaires techniques et les conférences sont désormais confiés à des prestataires externes.

Que pensez-vous de votre profil de carrière à l'ATAF?

Mes aptitudes et mes compétences se sont considérablement renforcées depuis que je suis à l'ATAF, et mon niveau de responsabilité a développé pour mieux traduire cela. Traiter avec les parties prenantes est une tâche quotidienne très enrichissante et habilitante qui a testé mes compétences à travers une très large gamme de domaines. Travailler au sein du Secrétariat ATAF m'a donné l'occasion d'avoir plus d'expérience et la chance inouïe d'apprendre de mes supérieurs hiérarchiques et de mes collègues.

URA commence la deuxième phase du programme de modernisation

L'exercice 2010/11 a été une bonne année pour l'Administration Fiscale de l'Ouganda (URA) avec un excédent de UGX 79,82 milliards collectés. Le total des recouvrements s'élève à UGX 5,114.20 milliards contre un objectif de UGX 5,034.37 milliards de dollars, ce qui signifie que l'URA a fait 101,59%. Cette performance représente une croissance de 21,60% par rapport à l'exercice précédent. Actuellement, l'Ouganda finance 70% de son budget national. Ce n'est pas une réalisation moyenne et peut être attribué au premier projet de modernisation de l'URA qui a amélioré la prestation des services dans tous les ministères.

Toutefois, l'objectif de l'URA est de financer intégralement le budget national. Pour y parvenir, elle a entamé la deuxième phase de son programme de modernisation. Cette phase consistera à aider à accroître les recettes nécessaires au financement des dépenses récurrentes du gouvernement et de développement. La deuxième phase de modernisation est appelée «Programme de Gestion de la Discipline Fiscale» (MCP).

Le MCP est en harmonie avec la Stratégie des Entreprises 2010/2011 - 2014/2015 de l'URA afin d'améliorer la discipline fiscale grâce à la prestation d'excellents services, tout en s'appuyant sur un effectif professionnel et des technologies appropriées. Il y a quatre projets interdépendants dans le cadre du MCP.

1. Amélioration de l'Appui au Service

A travers ce projet, l'URA a l'intention de coordonner de l'ensemble de ses processus dans toutes les directions fonctionnelles et la mise en œuvre uniforme des normes de service client. Un mécanisme pour maintenir l'amélioration continue sera également institué.

En vue de permettre au personnel et aux clients de connaître leurs services et



normes, un catalogue des services (à la fois électronique et manuel) sera élaboré et publié. Le personnel sera également réorienté dans les techniques de prestation de services et également équipé de compétences en marketing pour vendre ses produits et services.

2. Amélioration des Systèmes Douaniers

L'objectif global de ce projet est de faciliter le commerce sans compromettre les contrôles douaniers. Ce qui doit être fait en fournissant des services douaniers simples, prévisibles et efficaces tout en optimisant le professionnalisme du personnel et la technologie pour faciliter le commerce international, et pour maximiser la conformité volontaire. Certaines des initiatives stratégiques dans le cadre de ce projet sont de mettre à niveau Acycuda ++ en Sydonia World, pour mettre en œuvre le programme national d'accréditation AEO, pour renforcer les capacités du personnel (dans les deux techniques - la valorisation, la gestion des risques, le renseignement, la surveillance, les opérations de scanner, - et l'usage des TI) et pour mettre en œuvre le système électronique de suivi des cargos.

Un autre aspect important du projet est qu'il permettra la gestion de la charge de travail, ce qui signifie une meilleure gestion et le suivi des transactions des clients et l'amélioration des relations avec les clients qui en découlent ainsi que l'amélioration globale de la prestation de services.

3. Amélioration de l'Intégration des Systèmes Fiscaux

Le projet est mis en place pour améliorer les systèmes d'information pour une meilleure prestation de services au sein de l'URA. Cela rendra les processus suffisamment simples pour appuyer la prestation de services.

4. Projet de Développement des Infrastructures

Ce projet vise à fournir des infrastructures modernes pour appuyer la prestation de services institutionnels.

Le MCP est le résultat de la nécessité de renforcer les acquis obtenus après les premières réformes fiscales en matière de modernisation et de faire face à de nouveaux défis. Les défis ont été identifiés dans la nouvelle planification stratégique et le cadre de la gestion de la Carte de

Score Équilibrée (BSC) que l'URA a adoptée et mise en œuvre ainsi que de meilleures pratiques identifiées chez des administrations fiscales et des parties prenantes de premier plan.

Ces difficultés liées à des lacunes dans le renforcement des capacités, la faiblesse de la capacité d'application de l'URA et un environnement changeant en permanence opérationnel qui ont mené à des fuites de recettes dans les processus et les systèmes.

Le MCP doit être appuyé par le Commissaire Général en tant que parrain du programme. Le Commissaire adjoint en charge de la Planification, de la Recherche et du Développement des entreprises est le coordonnateur du programme d'ensemble pour les quatre projets. Chaque projet individuel est dirigé par un maître d'ouvrage dont le rôle est d'obtenir un soutien pour la fonction de prise de décision du projet et un gestionnaire de projet chargé de gérer les activités quotidiennes et des projets des équipes de projet qui assurent la supervision directe et la réalisation réussie d'un travail particulier qui sert d'objectif global du projet.

Le MCP a reçu le soutien financier du gouvernement de l'Ouganda et de trois partenaires au développement, à savoir la KfW le Gouvernement Allemand, Trademark East Africa et l'Ambassade du Danemark.

Les attentes des clients changent rapidement au fur et à mesure que le monde change. Consciente de ce fait, l'URA doit constamment s'adapter aux besoins des entreprises et des clients. Il est vrai que si les réformes sous le MCP sont mises en place, cela permettra de minimiser les défis actuels auxquels l'URA fait face dans la mobilisation des recettes pour financer le budget national. Paul Kato Kyeyune, Directeur des Affaires Publiques et Corporatives

Gros plan sur l'organisation des administrations fiscales

Conformément au Plan de Travail 2011 de l'ATAF, l'Événement Technique sur la Gestion Organisationnelle en matière de fiscalité a été accueilli par l'Administration Fiscale Mauricienne à Port-Louis du 29 août au 2 septembre 2011.

Les 12 pays représentés à cet événement étaient notamment le Sénégal, l'Égypte, l'Afrique du Sud, l'Ile Maurice, le Malawi, le Kenya, l'Ouganda, la Namibie, la Tanzanie, le Gabon, le Zimbabwe et le Soudan.

L'atelier a fourni un aperçu détaillé des principes et des pratiques, de l'organisation et de la gestion de l'Administration Fiscale des pays tels que la Suède, la Suisse, l'Australie et l'Afrique du Sud.

Les discussions ont porté sur divers thèmes concernant les activités principales, la mission, la vision, les objectifs et les valeurs des administrations fiscales ; avec un accent particulier mis sur l'équité, l'intégrité, l'autonomie et la responsabilisation.

La politique fiscale et sa mise en œuvre, le rôle de l'administration fiscale en termes de législation, les considérations générales de la conception et des solutions institutionnelles et l'évolution de la structure organisationnelle des Administrations Fiscales ont également été abordées.

Les participants ont ensuite examiné l'importance de la segmentation des contribuables afin de mieux comprendre leurs besoins et leurs comportements, de contrôler et de gérer le consentement fiscal et les risques pour mettre en œuvre des stratégies appropriées en vue d'améliorer la discipline fiscale.

Les principaux processus de l'administration fiscale dont l'enregistrement, le dépôt, l'évaluation, la collecte et l'exécution ont également été parmi les domaines prioritaires de l'événement technique. Une attention particulière a également été accordée aux ressources humaines quant à la planification et au contrôle, la dotation en personnel, la formation et la gestion des performances.

Examen du Plan Triennal par le Secrétariat de l'ATAF

Le Secrétariat de l'ATAF a tenu son Atelier de Travail sur la Planification Stratégique en octobre 2011. L'atelier a porté sur la révision du Plan Stratégique triennal en accordant une importance particulière au Plan stratégique 2011-2013 de l'ATAF et à l'élaboration d'un plan opérationnel pour 2012.

Le Secrétaire Exécutif par Intérim, M. Logan Wort, a ouvert la séance en accueillant le personnel du Secrétariat et a salué la présence de M. Pasi Gershem, Commissaire Général de l'Administration Fiscale du Zimbabwe (ZRA) et de M. Charles Lwanga de l'Administration Fiscale du Rwanda (RRA).

Dans l'ensemble, l'atelier a noté que les sept objectifs stratégiques pour la période 2011-2013 sont tous importants. Certains de ces objectifs ont été réalisés et les résultats attendus du reste sont en cours. M. Richard Parry de l'OCDE a pris part à l'atelier et en guise de contribution a parlé des grandes tendances au niveau

mondial. Il a souligné l'importance des accords de coopération pour partager les meilleures pratiques, tant en termes de fonctionnement que d'établissement d'approches multinationales.

M. Richard Parry a également insisté sur la nécessité d'une coopération avec les banques de développement axée sur le partage d'une assistance qui repose particulièrement sur la création de bases de données et de statistiques fiscales régionales.

Au cours de l'atelier, Mme Hyun-Ju Koh de la GIZ a fait une intervention sur les tendances et les défis des administrations fiscales en Afrique (Sub-saharienne). Elle a fait mention de la fiscalité des industries spécialisées, la fiscalité des micros, petites et moyennes entreprises, des administrations fiscales munies de systèmes informatiques et des questions fiscales régionales.

L'atelier a été financé par l'Agence allemande de Coopération Internationale (GIZ).

La coopération, principal facteur de succès des projets de recherche de l'ATAF

Dans le cadre de l'évaluation de l'état et des besoins des administrations fiscales africaines, deux grands projets de recherche sont actuellement en cours et gagneront plus de dynamisme au cours de la nouvelle année.

L'ATAF a entrepris une étude de diagnostic et une évaluation des besoins. Ces deux projets de recherche ne présenteront pas seulement l'ATAF comme une organisation, mais permettront aux pays membres qui y participent d'en bénéficier également parce que leurs processus internes de décision pour les réformes nécessaires et les priorités seront améliorés à l'aide de ces recherches.

M. Frankie Mbuyamba, Directeur du Projet de Recherche, a souligné que la coopération entre les administrations fiscales membres était critique. « Pour que les projets ci-dessus et tous les autres à venir réussissent, la coopération entre tous les principales parties prenantes est nécessaire pendant tout le processus, mais surtout, l'appropriation des recommandations est primordiale » a-t-il ajouté.

Le Projet de Recherche sur l'Évaluation des Besoins a déjà commencé avec les travaux entrepris dans les six premières régions d'Afrique. L'objectif de ce projet est d'identifier les principaux thèmes et les besoins des administrations fiscales africaines en vue de définir les priorités de réforme à travers le continent africain.

Les premiers résultats de la recherche seront présentés et discutés avec les administrations fiscales respectives au cours d'un atelier participatif, étant donné que l'ATAF y accorde une importance aux commentaires directs et aux contributions de ses membres pour la



Dr. Christiane Schuppert qui supervise le partenariat ATAF-GIZ et M. Frankie Mbuyamba – Directeur du Projet de Recherche

voie à suivre. Le premier atelier régional pour la région pilote va se tenir au Sénégal en février 2012. Les travaux sur les cinq régions restantes avec cinq ateliers régionaux participatifs, débiteront en mars 2012.

Le Projet de Diagnostic en matière de Recherche fournira plus de clarté sur l'état actuel des administrations fiscales africaines, en particulier sur les processus de base des administrations, par le biais d'une approche basée sur l'enquête.

Les travaux de cette étude de diagnostic débiteront en 2012 avec un atelier de travail pour affiner la méthodologie. L'enquête sera ensuite envoyée à tous les pays africains dans le premier semestre 2012. Le projet dépend largement de la coopération et de la fourniture de données par les administrations respectives, et devrait se poursuivre jusqu'en début 2013.

La recherche permettra à l'ATAF de mieux cibler et d'améliorer le soutien aux pays membres sous la forme de séminaires techniques et d'assistance technique spécifique en vertu de son objectif de renforcer les capacités des administrations fiscales africaines.

La première phase dans la provision d'une telle assistance personnalisée est une compréhension de l'état actuel et des besoins des administrations fiscales africaines qui seront fournis par les projets de recherche.

La recherche fournira aussi des conseils aux donateurs qui sont prêts à aider les pays africains dans la mise en place de systèmes fiscaux efficaces. « Pour réussir dans ces projets, l'ATAF dépend de la contribution et du soutien actif de ses membres en fournissant des informations requises dans le cadre des projets de recherche » a déclaré M. Mbuyamba

Communications au centre de bonnes relations avec les contribuables

L'ATAF a organisé son premier séminaire sur la communication et les médias dans les administrations fiscales africaines du 10 au 12 octobre 2011. Ce séminaire a porté sur l'utilisation de canaux et des outils de communication tels que la publicité, le marketing et la marque distinctive, la gestion de la réputation et des campagnes pour promouvoir le consentement fiscal des contribuables.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire exécutif par intérim de l'ATAF, M. Logan Wort, a indiqué que la discipline fiscale des contribuables est influencée par la perception de l'équité de la charge fiscale, la transparence et l'acceptation par les citoyens de leur obligation de payer des impôts. Il était donc impératif pour les administrations fiscales africaines de reconnaître et d'agir sur l'importance de développer de bonnes relations avec les contribuables. Le facteur majeur dans l'amélioration de la discipline fiscale est d'augmenter la compréhension des contribuables du rôle clé qu'ils jouent, à travers les impôts qu'ils paient, pour permettre à l'Etat de réaliser ses objectifs de développement social et économique. Ceci doit être parachevé en offrant des meilleurs services possibles et en étant réceptif aux besoins des contribuables. Ces deux éléments sont essentiels au maintien et à la gestion de la réputation des autorités fiscales.

Au total, 12 pays membres de l'ATAF, notamment le Ghana, le Botswana, le Malawi, le Nigeria, le Congo, le Lesotho, le Rwanda, l'Ouganda, l'Île Maurice, le Soudan, le Bénin et l'Afrique du Sud ont pris part à ce séminaire qui fournit un aperçu des pratiques de communication des administrations fiscales de ces pays. Les participants ont souligné l'importance de ce domaine de travail dans leurs administrations fiscales respectives et ont exprimé leur gratitude pour la tenue de ce séminaire.

Le Rwanda et le Burundi lancent poste-frontière à guichet unique

Les cadres supérieurs des impôts du Rwanda et du Burundi ont signé un mémorandum d'entente pour le fonctionnement du poste-frontière à guichet unique à Nemba dans le district de Bugesera.

L'accord a été signé au poste-frontière de Nemba par le Commissaire Général de l'Administration Fiscale du Rwanda (Rwanda Revenue Authority-RRA), Ben Kagarama Bahizi et son homologue burundais, Kieran Holmes de l'Office Burundais des Recettes-OBR.

Cette réalisation va dynamiser le commerce à travers les frontières et réduire le temps de contrôle aux postes-frontières.

Au niveau d'un poste-frontière, les voyageurs auront dans le même temps, accès à tous les services requis contrairement aux procédures du passé où les documents étaient traités dans les postes de chaque pays.

« Il permettra de réduire le nombre d'arrêts en combinant les activités de contrôle des frontières des deux pays à un seul endroit », a déclaré Kagarama.

Le Commissaire de RRA a ajouté que

cela mènerait à une meilleure coopération entre les agences et les postes-frontières des deux pays.

Il a exhorté la communauté des affaires des deux pays et des autres États membres de la Communauté d'Afrique Orientale (EAC) de profiter des réformes économiques introduites dans la région, pour bénéficier pleinement des avantages de l'intégration économique.

Pour sa part, M. Holmes a également souligné que le concept de postes-frontières à guichet unique va permettre de réduire le temps de contrôle des commerçants et des autres voyageurs pour les dédouanements et la vérification de leurs documents.

Il a observé que l'objectif des deux pays membres de l'EAC visant à faciliter le commerce au niveau de Nemba a été réalisé.

« L'harmonisation des opérations douanières et frontalières est importante dans le processus d'intégration régionale ... en supprimant les obstacles et en réduisant les coûts pour faire des affaires », note Holmes.

Dans le cadre de l'accord, les deux pays vont

également partager des données de contrôle des frontières qui sont utiles aux opérations frontalières grâce à l'utilisation des Technologies de l'information et de la Communication.

Les autres domaines de coopération prennent en compte la réalisation d'une formation technique conjointe des agents de contrôle des frontières afin d'atteindre des niveaux communs de compréhension conceptuelle des opérations au poste-frontière à guichet unique.

M. Eugène Higiroy, représentant du secteur privé dans le district de Bugesera, a salué l'initiative en indiquant que les commerçants ont été confrontés à des retards inutiles dans le traitement des documents.

La création du poste-frontière à guichet unique à Nemba sera suivie d'autres initiatives similaires à Kagitumba à la frontière



M. Kieran Holmes de l'Office Burundais des Recettes et le Commissaire Général Ben Kagarama Bahizi de l'Administration Fiscale du Rwanda (RRA)

entre le Rwanda et l'Ouganda et de Rusumo à la frontière entre le Rwanda et la Tanzanie.

Toutes les initiatives vont être entreprises conjointement par les autorités fiscales sœurs au sein du bloc de la Communauté des États d'Afrique de l'Est (EAC) afin de réduire significativement les coûts administratifs en supprimant les barrières commerciales existantes.

La création du poste-frontière à guichet unique au poste frontière de Gasenyi 1/ Nemba est financé par la Banque Africaine de Développement. James Buyinza (RRA)

Bilan du Groupe de Travail de l'ATAF sur les Prix de Transfert

Le Groupe de Travail de l'ATAF sur les Prix de Transfert s'est réuni pour leur deuxième fois cette année à Pretoria, en Afrique du Sud les 15 et 16 septembre 2011. Deux nouveaux membres en provenance du Rwanda et du Sénégal ont été intégrés et accueillis au sein du Groupe de Travail.

Lors de la première réunion en avril 2011, le Groupe de Travail s'est fixé des objectifs à court terme et à long terme pour atteindre l'objectif principal d'aider les pays membres à renforcer la capacité d'identifier et à aborder les risques liés à aux prix de transfert et à la sous-capitalisation.

Six mois après sa création, le Groupe de Travail a réalisé un travail d'envergure:

- Le groupe de travail a procédé à des

évaluations sur les capacités de certains membres de l'ATAF en matière de «prix de transfert», à l'aide de questionnaires remplis par les pays membres. La prochaine étape est mettre sur pied un calendrier pour des examens approfondis.

- Au vu de l'événement technique sur les Prix de Transfert qui s'est tenu au Rwanda en septembre, le Groupe de Travail a convenu avec l'OCDE sur le contenu à utiliser pour développer le programme 2012 du Groupe de Travail sur les Prix de Transfert.
- Un lien vers la base de connaissances sur les prix de transfert a été créé pour être utilisé par les États membres afin d'avoir accès aux informations sur les prix de transfert, y compris le matériel sur les séminaires techniques sur les prix de transfert. Le Groupe de travail et les États

membres peuvent fournir des articles contributifs ou des informations sur les prix de transfert à cette base de données.

- Le Groupe de travail a déjà analysé le questionnaire afin de déterminer quels produits sont nécessaires pour aider les membres de l'ATAF dans la résolution des différends en matière de prix de transfert.

Le Groupe de Travail a beaucoup fait en un court laps de temps. Cependant, il reste encore beaucoup à faire. Le mandat s'étend à faire en sorte que les administrations fiscales africaines puissent traiter efficacement des mécanismes complexes de planification fiscale qui les ont privés de leurs recettes dues.

Les objectifs du Groupe de Travail en 2012 sont:

- Mise en place d'un Panel de l'ATAF en matière de prix de transfert qui va recevoir et conseiller dans les demandes en prix de transfert
- Entreprendre une étude de faisabilité sur l'accès aux bases de données commerciales
- Mettre en place un Forum de l'ur les Prix de Transfert ATAF.
- Développer un Guide pour les pays membres de l'ATAF sur l'élaboration et la mise en œuvre de leurs prix de transfert spécifiques à chaque pays et des règles de sous-capitalisation.

La 3^{ème} réunion du Groupe de Travail sur les Prix de Transfert est prévue EN avril 2012, et se tiendra dos-à-dos avec une conférence technique sur les prix de transfert avec les membres de l'ATAF.

Le dernier Séminaire technique de l'année porte sur l'Échange de Renseignements

Le dernier séminaire technique de l'ATAF en 2011 a porté sur l'Échange de Renseignements (EOI) organisé en collaboration avec l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). C'est le deuxième séminaire technique spécifique aux Échanges de Renseignements et il s'est particulièrement axé sur l'identification des moyens visant à améliorer l'efficacité des processus d'échange de renseignements fiscaux entre les autorités compétentes.

Ubaldo Gonzalez de l'OCDE et Rudolf Terblanche de SARS ont facilité les discussions qui ont eu lieu pendant la semaine au cours de laquelle huit pays membres de l'ATAF ont été représentés, à savoir le Burundi, l'Égypte, l'Île Maurice, Les Seychelles, l'Afrique du Sud, l'Ouganda, le Zimbabwe et le Nigeria.

Mme Ifueko Okauru Omoigui, Présidente Exécutive de l'Administration Fiscale Fédérale du Nigeria (FIRS) a officiellement ouvert l'événement qui fait partie du Programme de Renforcement des Capacités 2011 de l'ATAF. Mme Lebohang Leshoro, représentante de l'ATAF, était chargée de la coordination.

Pour l'ATAF, le point focal du dernier événement technique de l'année a reflété les développements au niveau de l'environnement économique mondial et le rôle des Échanges de Renseignements. L'ATAF est conscient de la disponibilité



Cérémonie d'ouverture du Séminaire Technique sur l'Échange de Renseignements. De gauche à droite: la Présidente Exécutive de la FIRS Mme Ifueko Okauru Omoigui, la représentante du Secrétariat de l'ATAF Mlle. Lebohang Leshoro, des Experts techniques en Échange de Renseignements: M. Rudolf Terblanche de SARS et M. Ubaldo Gonzalez de l'OCDE

Coordonnées des autorités compétentes

Il a été demandé au Groupe de Travail de l'ATAF sur l'Échange de Renseignements et les Conventions Fiscales de dresser une liste détaillée des autorités compétentes de tous les pays membres de l'ATAF, dans le cadre du partage de renseignements. À ce jour, onze (11) membres ont fournis les coordonnées complètes de leurs autorités compétentes désignées. Ces informations ont été téléchargées sur le site web de l'ATAF pour un accès libre.

Le Secrétariat de l'ATAF remercie les membres qui y ont déjà contribué et nous

demandons aux autres membres de l'ATAF de fournir également à Mme. Elizabeth Storbeck, les informations requises concernant leurs autorités compétentes pour qu'elles soient mises sur le site web de l'ATAF.

Veillez communiquer avec Mme. Elizabeth Storbeck à l'adresse EStorbeck@sars.gov.za ou Mme. Ronel Davel à l'adresse RDavel@sars.org.za au Secrétariat de l'ATAF si vous souhaitez accorder l'accès à ce site à d'autres cadres supérieurs de votre administration.

d'une plateforme pour la poursuite des discussions sur les Échanges de Renseignements.

L'un des éléments importants du Plan de Travail 2011 de l'ATAF a été mise en place d'un Groupe de Travail sur l'Échange de Renseignement et les Conventions Fiscales, composé de cadres supérieurs des impôts provenant de cinq pays membres de l'ATAF, à savoir l'Île Maurice, le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Ouganda et le Kenya.

Le résultat principal attendu du Groupe de Travail consiste à établir un système de facilitation des échanges de renseignement efficaces entre les 34 pays membres de l'ATAF et avec le reste du monde. Deux réalisations majeures ont été accomplies à ce jour, à savoir:

- La mise en place du Portail des Autorités Compétentes sur le site web de l'ATAF avec les coordonnées des autorités compétentes des pays membres qui ont rendu cette information disponible.
- L'élaboration d'un questionnaire qui sera utilisé pour recueillir des informations provenant de divers pays pour les besoins prioritaires de chaque pays ayant besoin d'une assistance technique pour développer et mettre en application un système approprié qui facilitera les échanges renseignements.

ATAF a été représenté lors d'événements de transparence

M. Femi Edgal de l'Administration Fiscale Fédérale du Nigeria (FIRS), coordinateur du Groupe de Travail sur l'Échange de Renseignements de l'ATAF a représenté l'ATAF lors du Séminaire sur la Transparence, organisé par le Forum Mondial, la Banque Mondiale et le Service des Recettes d'Afrique du Sud (SARS) à Durban, en Afrique du Sud en juin 2011. Il a également représenté l'ATAF pendant le Troisième Forum Mondial de l'OCDE sur la Transparence et les Échanges de Renseignements en matière fiscale qui a eu lieu dans les Bermudes.

Les sessions ont porté sur l'assistance technique demandée par les délégués pour les échanges de renseignements à des fins fiscales en leur donnant l'opportunité d'exprimer leurs besoins. Certains des domaines d'assistance cités et soumis à l'examen du Forum Mondial et de la Banque Mondiale ont été:

- La facilitation de formations locales et internationales visant à combler les lacunes en renforçant les capacités des fonctionnaires de l'État (comme les autorités fiscales et le pouvoir judiciaire) pour des échanges de renseignements efficaces.
- Les détachements d'experts techniques

auprès des pays africains pour une assistance dans l'élaboration de cadres juridiques nationaux et administratifs, dans la mise en œuvre de processus continus des systèmes d'échanges de renseignements et dans la préparation des évaluations par les pairs.

- L'assistance aux pays africains dans l'usage des canaux de communication avec les pays du G20 et les membres du Forum Mondial pour négocier et conclure des conventions fiscales et mettre à jour les conventions fiscales existantes afin d'être en conformité avec les normes mondiales requises.

En résumé, les membres de l'ATAF ont fait preuve d'une plus grande compréhension en ce qui concerne l'importance d'établir des autorités fiscales compétentes ; tout en étant conscients qu'il y a des étapes à suivre dans la facilitation des demandes d'échange de renseignements afin de s'assurer que cet engagement soit effectif. La validité des instruments tels que les Protocoles d'Entente au lieu des CERF réels a également été discutée et les pays ont été encouragés à faciliter la finalisation des CERF qui avaient été négociés mais pas encore signés par les autorités compétentes.